

2025-57

SEANCE DU 29 octobre 2025

**DEPARTEMENT DU TARN
 ET GARONNE**

**Arrondissement de
 Montauban**

COMMUNE DE BESENS



L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 29 octobre, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Alain ROUBY, Magalie LALA, Vanessa DE CORTE, Audrey GRANIOU, Emmanuelle TOURNAY, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Brigitte MOT, qui a donné procuration à Vanessa DE CORTE, Severine MONTANARO WIECZORECK, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Amédée HUGANET, qui a donné procuration à Audrey GRANIOU, Serge MICHEL, Bastien PLANA qui a donné procuration à Magalie LALA, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS..

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, M. Jérôme FABRIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convocation: 23/10/2025

Délibération n°2025-57 : Rapport annuel 2024 de la gestion des déchets

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2224-17-1 ;

La Présidente de la Communauté de commune présente chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets aux membres du conseil communautaire.

Par délibération du 25 septembre 2025, le conseil communautaire a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service « collecte, traitement et valorisation des déchets » pour l'année 2024 et ce dernier a été transmis à l'ensemble des communes afin de le présenter à leur tour à leurs conseillers municipaux.

Après présentation du rapport déchet 2024, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Il est observé par le conseil municipal qu'il est nécessaire que la Communauté de communes compétente organise une réunion publique dans chaque commune pour expliquer aux usagers les enjeux de la réforme en cours de la tarification et de la collecte, l'opération de porte-à-porte déployée ayant manquée sa cible en raison d'un passage en journée au domicile des habitants.

Après présentation du rapport et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :
PREND ACTE du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service « collecte, traitement et valorisation » des déchets ;
EMET le VŒU de l'organisation dans chaque commune d'une réunion publique sur la réforme en cours de la tarification et de la collecte afin d'en expliquer les enjeux à la population.

Fait à Bessens, le 29/10/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



Le Secrétaire de Séance,

Jérôme FABRIS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESENS**

Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : **30 OCT. 2025**

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : **30 OCT. 2025**